# Commerce international de mygales *Brachypelma* vivantes

De 2007 à 2017

### 39 597 SPÉCIMENS COMMERCIALISÉS

Près de 40 000 mygales *Brachypelma* vivantes ont fait l'objet d'un commerce de 2007 à 2017. Le nombre a varié d'une année à l'autre, passant d'un creux de 786 (en 2010) à un sommet de 10 336 (en 2008), pour une moyenne de 4 851 par année.



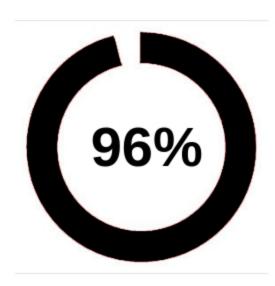


## RÉGLEMENTATION

Toutes les espèces de la genre Brachypelma sont listées à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et leur commerce est réglementé par plus de 180 pays.

# **ÉLEVÉES EN CAPTIVITÉ**

Moins de 1 % de toutes les mygales *Brachypelma* qui ont fait l'objet d'un commerce légal de 2007 à 2017 ont été capturées dans la nature. La capture de la plupart des espèces *Brachypelma* est illégale dans leur pays d'origine.





# ACTIVITÉ COMMERCIALE

Moins de 1 % de toutes les mygales de l'espèce Brachypelma qui ont fait l'objet d'un commerce légal de 2007 à 2017 ont été vendues à des fins non commerciales, par exemple, à des jardins zoologiques, pour des expositions ou pour un usage personnel.

### IMPORTATION PAR LES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis ont été le principal importateur de mygales *Brachypelma* durant la période 2007-2017. L'Union européenne (8 %) et le Japon (5 %) ont également été d'importants importateurs.

